



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GENERALE

TD/B/EX(16)/3
9 février 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Seizième réunion directive
Genève, 16 février 1998
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE PUBLICATION DE LA CNUCED

Rapport de situation établi par le secrétariat de la CNUCED

1. Les principes directeurs de la politique de publication de la CNUCED sont exposés dans le *Rapport sur la documentation et les publications* (TD/B/EX(15)/5), fruit des travaux d'une équipe spéciale créée par le Secrétaire général de la CNUCED en 1996 comme suite aux débats du Conseil sur la question à sa quarante-troisième session. Ce rapport, approuvé par le Secrétaire général en mai 1997, présente aussi des recommandations précises pour aider la CNUCED à mieux répondre aux besoins des Etats membres, à se conformer à la nouvelle politique de publication de l'ONU, à accroître la portée de ses propres publications et à tirer le meilleur parti de ses ressources. Le présent document fait le point de l'application de ces recommandations et traite aussi de facteurs extérieurs qui influent sur la politique de publication de la CNUCED.

1. Préparation du programme de publication

2. Une des principales recommandations figurant dans le *Rapport* concernait la création d'un comité des publications pour superviser l'application de la politique de publication de la CNUCED et encourager l'innovation. Ce comité a été constitué en octobre 1997. Présidé par le Secrétaire général adjoint, il s'est déjà réuni deux fois pour examiner des questions présentant un intérêt immédiat, notamment la copublication et l'auto-évaluation.

3. Le Comité des publications est notamment chargé de dresser et d'approuver un projet de programme de publication avant que la CNUCED présente au Siège de l'ONU son projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal. En examinant les publications proposées par les divisions, il doit en particulier s'assurer qu'elles sont conformes aux critères de l'ONU, cadrent avec les mandats et les priorités et correspondent aux besoins réels. Le Comité doit, pour ce faire, se fonder sur l'information recueillie grâce aux mécanismes d'évaluation pendant l'exercice biennal précédent. Ainsi, quand le moment sera venu pour le Secrétaire général de la CNUCED de communiquer le projet de programme de publication au Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, avant de le soumettre aux services du Secrétariat et aux organes gouvernementaux compétents de New York, il pourra fournir une liste de publications sélectionnées de façon plus rigoureuse et systématique qu'auparavant. Conformément au *Rapport*, le Comité commencera à établir le programme de publication pour l'exercice biennal 2000-2001 en septembre 1998. A la fin de l'année, le Secrétaire général de la CNUCED communiquera aux Etats membres la liste de publications proposées pour le nouvel exercice, en application du paragraphe 107 a) d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/378).

4. Au sujet du programme de publication pour l'exercice biennal 1998-1999, on se souviendra que des renseignements détaillés ont d'abord été fournis au Groupe de travail à sa session de janvier 1997. Le Secrétaire général de la CNUCED a ensuite soumis au Secrétaire général de l'ONU son projet de budget-programme, y compris la liste de publications proposées, eu égard aux observations formulées par le Groupe. Le secrétariat de la CNUCED a parallèlement fait une étude sur les publications envisagées, dont les résultats ont été communiqués aux Etats membres en mai. En juin, le Groupe de travail a examiné le chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme présenté par le Secrétaire général de l'ONU à l'Assemblée générale. Quand le Comité du programme et de la coordination (CPC) et

le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) se sont penchés sur le projet de budget-programme, ils ont donc pu tenir compte des vues et observations du Groupe de travail. La Cinquième Commission a enfin étudié le budget-programme à la lumière des avis exprimés par le CPC et le CCQAB, et a adopté une résolution par laquelle elle a approuvé le budget-programme de la CNUCED pour 1998-1999, y compris le programme de publication.

5. Le *Rapport* recommandait aussi la création d'un collège chargé de coordonner les trois principales publications annuelles de la CNUCED, à savoir le *Rapport sur le commerce et le développement*, le *Rapport sur l'investissement dans le monde* et le *Rapport sur les pays les moins avancés*. Ce collège cherche à promouvoir un échange d'idées fructueux, à empêcher les chevauchements, ainsi qu'à assurer la complémentarité et la cohérence de ces rapports. Il est également chargé d'étudier des questions pratiques, par exemple les moyens de réduire les frais et d'échelonner les dates de publication, ainsi que les possibilités de publication commerciale ou de copublication. Constitué en novembre 1997, il s'est réuni deux fois pour étudier le plan des trois rapports qui paraîtront en 1998. La CNUCED remplit donc la condition établie récemment par l'Assemblée générale qui a jugé nécessaire que toutes les grandes publications des organismes des Nations Unies soient approuvées par un comité d'examen interne.

2. Planification des différentes publications

6. Quand le programme de publication a reçu le feu vert, la planification de la production peut commencer. Le *Rapport* a confirmé la validité du système de planification établi par le Secrétaire général en février 1997 pour les réunions des organes intergouvernementaux. Ce système permet notamment d'étudier bien avant les réunions le plan des documents qui seront présentés à ces organes. En application d'une autre recommandation du *Rapport*, les auteurs ont également commencé à diffuser le plan et l'ébauche des documents sur un tableau d'affichage spécial du courrier électronique, pour que d'autres membres du secrétariat puissent formuler des observations.

7. La politique de publication de la CNUCED vise, entre autres grands objectifs, à garantir la cohérence des orientations de l'ensemble du secrétariat et la conformité avec les directives établies. Le Secrétaire général de la CNUCED a confié aux directeurs de division la responsabilité première de l'approbation et de la qualité des documents établis par leur propre division. Il a aussi créé un mécanisme de surveillance et d'approbation, placé sous l'autorité du Secrétaire général adjoint. Les publications visées comprennent la documentation destinée aux organes délibérants, ainsi que les publications périodiques et ponctuelles prévues au programme, à l'exception des trois rapports "phares", dont s'occupe le collège susmentionné. Dans le *Rapport*, l'équipe spéciale a approuvé ce mécanisme, présenté des directives actualisées et préconisé leur stricte application.

8. Les nouvelles directives ont été portées à l'attention du secrétariat, auquel on a rappelé l'importance que le Secrétaire général attachait au mécanisme d'approbation. Il doit y avoir un seul document par point de l'ordre du jour, et celui-ci ne peut pas comporter plus de deux questions de fond. Conformément à la décision prise en 1996 par le Secrétaire général de l'ONU,

les documents délibératoires ne doivent pas compter plus de 16 pages. Ils doivent être soumis pour approbation et édition 12 semaines avant le début de la réunion, de façon que la date limite des 10 semaines applicable à l'ONUG puisse être respectée. Par souci de rapidité et d'économie, la Section d'édition des Services d'appui intergouvernemental donne des directives en matière de rédaction et d'édition au personnel et aux consultants de la CNUCED, au moyen d'un tableau d'affichage du courrier électronique.

9. Conformément à la recommandation formulée dans le *Rapport*, un mécanisme de suivi actif de la production a été mis en place sous la responsabilité des Services d'appui intergouvernemental, qui travaillent en liaison avec les divisions de la CNUCED et les services compétents de l'ONU. Dans chaque division, une personne est chargée de suivre l'établissement de la documentation et de collaborer avec les Services d'appui intergouvernemental.

10. Pendant le second semestre de 1997, le secrétariat a fait de nets progrès en ce qui concerne le respect des dates limites pour l'impression et la distribution des documents destinés aux réunions d'organes intergouvernementaux (76 % des documents établis avant la session ont été présentés conformément à la règle des 10 semaines, à trois jours près - contre 66 % en 1996 et 52 % en 1995). Cela est dû en grande partie au suivi actif dont il a été question ci-dessus, ainsi qu'aux efforts déployés par le secrétariat pour raccourcir les délais d'approbation et d'édition.

11. L'additif du présent rapport (TD/B/EX(16)/3/Add.1) donne la liste des documents établis et publiés en 1997 dans le cadre du nouveau programme de travail établi après la neuvième session de la Conférence. Environ la moitié d'entre eux étaient des documents délibératoires (constitués pour un tiers de rapports et textes finals de réunions intergouvernementales, et pour deux tiers d'études analytiques établies afin de nourrir le débat intergouvernemental sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour). L'autre moitié comprenait des documents non délibératoires publiés en application du programme de travail. Comme il est souligné dans le *Rapport sur la documentation et les publications*, la CNUCED ne peut accomplir sa mission de développement que si les résultats de ses recherches et les enseignements tirés de ses activités concrètes sont portés à la connaissance de ceux qui déterminent et mettent en oeuvre la politique dans les Etats membres. Outre les rapports analytiques établis pour les organes intergouvernementaux, elle publie à cette fin divers types de documents. En 1997, elle a fait paraître des répertoires, des manuels, des CD-ROM, des études et ouvrages (dont certains ont été produits en collaboration avec d'autres organisations), des bulletins et des documents de synthèse, et a diffusé des informations et documents spécialisés dans le cadre de projets de coopération technique.

3. Diffusion

12. Conformément à la recommandation du *Rapport*, des relations de travail plus étroites ont été établies avec l'ONUG. La CNUCED est représentée au Groupe de travail créé à Genève par le Comité des publications (New York), qui s'occupe de divers aspects des publications en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par ce comité. Il est notamment chargé d'examiner le programme de publication des départements établis à Genève. La CNUCED cherche également à mettre à profit les compétences de l'ONUG dans le domaine de la

commercialisation et des ventes, notamment pour la copublication, et étudie la possibilité de réinvestir dans son propre programme de publication une partie des recettes provenant de la vente de ses documents. Cette question intéresse tous les organismes des Nations Unies. Commentant récemment le rapport du Corps commun d'inspection (voir plus loin), le Secrétaire général de l'ONU a jugé utile d'étudier plus avant la possibilité d'allouer une partie des recettes provenant des publications aux départements dont elles émanent, pour financer la mise au point de nouveaux produits, l'exploitation de bases de données, les frais de démarrage et autres activités visant à accroître le produit des ventes.

13. Conformément aux recommandations du *Rapport*, la CNUCED a entrepris de faire un plus large usage d'Internet pour diffuser les documents délibératoires et ses autres publications. La documentation préalable est désormais disponible en anglais sur son site Web quatre semaines avant chaque réunion intergouvernementale. Elle devrait être également diffusée en espagnol et en français dans le courant de 1998. On peut avoir accès aux textes adoptés lors des réunions dès leur parution sous forme définitive. Les résumés des trois grands rapports annuels peuvent aussi être consultés sur le site Web (qui indique comment passer commande), de même que les livraisons de 1994, 1995 et 1996 du *Guide des publications* de la CNUCED, qui donnent le titre, la cote et des aperçus des principaux rapports et études, et les résumés des *Discussion Papers* de la CNUCED. Des améliorations sont cependant encore possibles, en particulier en ce qui concerne l'accès aux documents et publications. (L'adresse du site Web de la CNUCED est actuellement : <http://www.unicc.org/unctad>, mais deviendra bientôt <http://www.unctad.org>.)

14. Les divisions sont directement responsables des informations données sur le site Web qui relèvent de leur domaine d'activité. Le Conseil des technologies de l'information de la CNUCED assure le suivi, la coordination et l'examen critique collégial nécessaires à la gestion d'un site aussi complexe. Si les ressources le permettent, le contenu du site Web de la CNUCED sera périodiquement reproduit sur CD-ROM à l'intention de ceux qui n'ont pas pleinement accès à Internet.

15. Dans ce domaine de l'informatique, en particulier, le manque de ressources humaines et financières nuit à l'application de certaines des recommandations du *Rapport*. Par exemple, il n'a pas encore été possible de créer une chaîne électronique de production de la documentation. L'établissement d'un site Internet dans toutes les langues officielles demeure un objectif à long terme.

4. Evaluation

16. Certaines recommandations du *Rapport* concernant l'évaluation des incidences des publications sont en train d'être mises en oeuvre. Des questionnaires adressés aux lecteurs sont disponibles sur le site Web de la CNUCED et sont aussi distribués à l'occasion de l'inscription des participants aux réunions intergouvernementales. Un certain nombre de publications font aussi chaque année l'objet d'une enquête approfondie : on envoie un questionnaire à un échantillon de lecteurs et on veille à ce qu'ils soient nombreux à y répondre. Les résultats, ainsi que ceux d'autres enquêtes, seront communiqués aux Etats membres.

5. Facteurs extérieurs

17. En 1997, le Comité exécutif sur les affaires économiques et sociales - un des quatre comités exécutifs créés par le Secrétaire général de l'ONU - a chargé l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement (Université des Nations Unies) de faire une étude sur les publications économiques de l'ONU. L'examen a porté sur les grands rapports publiés dans ce domaine, dont le *Rapport sur le commerce et le développement*, le *Rapport sur l'investissement dans le monde*, le *Rapport sur les pays les moins avancés*, *La situation économique et sociale dans le monde*, le *Rapport mondial sur le développement humain* ainsi que des études économiques régionales. Il s'agissait de repérer les éventuels chevauchements ou incohérences, et de déterminer la valeur propre de chaque publication. Le Comité exécutif s'apprête à étudier les résultats de cet examen, ainsi que ceux d'une étude parallèle sur les rapports phares de l'ONU dans le domaine social, faite par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social. A l'heure actuelle, le Secrétaire général de la CNUCED peut dire que, d'après l'examen auquel a procédé l'Institut mondial de recherche sur l'économie du développement, "malgré certains chevauchements, chaque rapport apporte une contribution bien particulière dans des domaines distincts, autrement dit chacun est très utile pour enrichir notre connaissance des problèmes de développement". L'Institut a conclu que le degré de qualité des rapports variait entre "assez bon" et "excellent". Il a loué en particulier le *Rapport sur le commerce et le développement* et le *Rapport sur l'investissement dans le monde*, qui "présentent à la fois une analyse économique sérieuse et des idées novatrices sur des questions qui font l'objet d'un large débat". Il a également trouvé que les données figurant dans les rapports étaient en grande partie inédites, qu'elles complétaient celles qui étaient fournies par d'autres organisations internationales et que, dans l'ensemble, elles étaient cohérentes. L'Institut a recommandé de s'inspirer du *Rapport sur le commerce et le développement*, consacré chaque année à un thème spécial, pour l'établissement des autres rapports. Il y avait à son avis une division du travail assez nette entre les cinq grands rapports, avec quelques chevauchements entre le *Rapport sur le commerce et le développement* et l'étude sur *La situation économique et sociale dans le monde* publiée par le Département des affaires économiques et sociales ¹. L'Institut a également suggéré diverses améliorations : réduire la longueur du *Rapport sur l'investissement dans le monde*, élaguer les parties descriptives sur l'économie mondiale dans le *Rapport sur le commerce et le développement*, renforcer la complémentarité de ces deux rapports en ce qui concerne les liens entre le commerce et l'investissement étranger direct, et faire preuve d'une plus grande rigueur analytique dans le *Rapport sur les pays les moins avancés*.

18. Toujours en 1997, le Corps commun d'inspection (CCI) a établi, à l'intention de l'Assemblée générale, un rapport intitulé *Publications des Nations Unies : Amélioration du rapport coût-efficacité aux fins de l'exécution des mandats des organes intergouvernementaux* (JIU/REP/97/2). Il a examiné les aspects suivants des publications de l'ONU : l'intérêt et

¹Cette question a déjà été abordée par la CNUCED et le Département, qui ont décidé de collaborer plus étroitement dans le domaine de l'analyse macro-économique.

l'utilité des publications des Nations Unies et les cas éventuels de double emploi; politiques et pratiques en matière de publication; structure administrative et organique et contrôle des activités de publication du Secrétariat de l'ONU; diverses questions concernant la planification, la production, les ventes et la distribution. Ses recommandations, qui ont été publiées peu après le rapport de l'Equipe spéciale de la CNUCED, confirment la validité des orientations et des objectifs de la politique de publication adoptée par celle-ci. Par exemple, le CCI souligne la nécessité d'établir des mécanismes de supervision dans les départements auteurs. La CNUCED a déjà créé un comité des publications. Le CCI mentionne expressément la CNUCED et la félicite notamment de chercher à obtenir des réactions de ses lecteurs, d'être repartie de zéro pour dresser son programme de travail après Midrand, de s'employer à définir clairement les coûts et à faire preuve de transparence à l'égard des Etats membres, et de pratiquer la copublication avec d'autres organisations. L'Assemblée générale examinera le rapport du Corps commun à la reprise de sa cinquante-deuxième session, compte tenu des observations du Secrétaire général (A/52/685).
